



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

COMMUNIQUÉ

## CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER

**Sherbrooke, le 27 février 2008** - La Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ de l'Estrie), par le biais de sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), tiendra une consultation publique le mardi 11 mars prochain sur le nouveau régime forestier. Cette consultation aura lieu de 9 h à 22 h au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, 85, rue du Parc, à Cookshire.

Le 14 février dernier, Monsieur Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, procédait au lancement du Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain ». Ce Livre vert vise à mettre à jour le régime forestier en place depuis plus de 20 ans. Parmi les neuf orientations proposées, le gouvernement propose notamment une plus grande responsabilisation des régions en matière de gestion des forêts du domaine de l'État et l'abolition du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF).

M. Maurice Bernier, président de la CRRNT, mentionne que ce Livre vert « ouvre la porte à une plus grande implication des régions dans un secteur important, la gestion de nos ressources naturelles ».

Il rappelle que cette consultation permettra de discuter des principaux enjeux de la forêt estrienne : la certification forestière, la valeur ajoutée aux produits du bois, la formation des travailleurs sylvicoles, l'aménagement durable de nos forêts, le rôle de la forêt privée, le développement de la biomasse forestière et des résidus de transformation, l'approvisionnement en tiges de feuillus, la recherche, l'acceptabilité sociale et la valorisation du travail en forêt.

Cette consultation, qui vise à recueillir les réactions du contenu du Livre vert, est ouverte aux organismes, aux associations, aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens, qui sont invités à faire part de leurs commentaires par le dépôt d'un mémoire ou par le biais d'un témoignage. L'inscription pour la présentation d'un mémoire ou d'un témoignage est obligatoire. La CRÉ de l'Estrie doit déposer au ministre, au plus tard le 28 mars prochain, la position de la région.

La Conférence régionale des élus de l'Estrie a été mise en place en avril 2004. En concertation avec ses partenaires, elle voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel, communautaire et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire a été mise en place par la CRÉ de l'Estrie en février 2007 et est composée des principaux intervenants des secteurs de la forêt, de l'énergie et des mines.

-30-

Source : Jean-Louis Blanchette, chargé de projet CRRNT-Estrie  
819 864-0301 / paysagesestriens@videotron.ca